RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PREMIER MINISTÈRE

CAISSE DES DÉPÔTS ET DE DÉVELOPPEMENT

صندوق الإيداع والتنمية
Caisse des Dépôts
et de Développement

Rapport annuel 2022

Juin 2022

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL **3**

1 MOBILISATION DE RESSOURCES **5**

1.1. Ressources extérieures 5
1.2. Ressources domestiques 5

2 FINANCEMENTS **6**

2.1 Accompagnement des politiques publiques 6
a. Programmes de soutien au secteur de l'élevage 6
b. Programmes des intrants agricoles 7
c. Programme TEMWINE 7
d. Action de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) 8
e. Stabilisation des prix des hydrocarbures pour le secteur de la pêche 10
2.2 Financement du secteur privé 11
a. Financement des PME 11
b. Crédit Agricole de Mauritanie 12
c. Fonds National de l'Emploi (FNE) 12
d. Programme « Mon projet Mon avenir » 13
e. Fonds pour la Promotion de l'Entrepreneuriat 14
f. FOREMI 15
g. Programme de microfinance en milieu rural 15
h. Programme de placements auprès du système bancaire 16

3 COOPÉRATION - PARTENARIAT **18**

4 RAPPORT FINANCIER **21**

4.1 Exécution du budget annuel 21
a. Les Charges 21
b. Les équipements 22
c. Les produits 22
d. Le résultat 23
4.2 États financiers 23
a. L'actif du bilan 23
b. Le passif du bilan 25
c. Le hors bilan 25
d. Le compte de résultat 26

5 ANNEXE : PROFIL DE LA CDD **28**

5.1 Modèle économique 28
5.2 Gouvernance et organisation 29
5.3 Chiffres clés 30

6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **31**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française De Développement
AGRD	Activités Génératrices de Revenus Durables
ATTM	Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport et de Maintenance
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial (impôt sur)
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAAM	Centrale des Achats et D'approvisionnement du Marché
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CDD ou Caisse	Caisse des Dépôts et de Développement
CDG	Caisse des Dépôts et de Gestion
CNH	Commission Nationale des Hydrocarbures
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DAT	Dépôts A Terme
DC	Diplômé Chômeur
DD	Direction du Développement
DDC	Direction des Dépôts et Consignations
EPA	Établissement Public Administratif
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Économique des Pays Arabes
FNE	Fonds National de L'emploi
FOREMI	Fonds de Refinancement des Institutions de Microfinance
FPE	Fonds de Promotion de l'Entreprenariat
FSE	Fonds de Soutien à l'Emploi
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMF	Institutions de Microfinance
IRF	Impôt sur le Revenu Foncier
ITS	Impôt sur Traitements et Salaires
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MF	Ministère des Finances
MPMA	Mon Projet Mon Avenir (Programme)
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
ProPEP	Programme Prioritaire Élargi du Président de la République
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) a poursuivi, en 2022, son processus d'ancrage dans le paysage financier du pays, à travers, principalement, ses axes stratégiques, à savoir: (i) la mobilisation des ressources, (ii) le financement des petites et moyennes entreprises (iii) le développement de la microfinance et (iv) l'accompagnement des politiques publiques menées par le Gouvernement.

En matière de mobilisation de ressources, l'année 2022 a connu le démarrage effectif de la ligne de crédit accordée par le Fonds Khalifa pour le financement des PME (Emirats Arabes Unis). C'est ainsi qu'un premier décaissement de 5 millions de dollars américains a été reçu et réparti en crédits au profit d'entreprises bénéficiaires. Un autre décaissement, de même montant, a été effectué au niveau de la deuxième ligne de crédit accordée par le FADES, en faveur du secteur privé.

Par ailleurs, la CDD a œuvré, en relation avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), au dénouement d'un concours de l'Agence française de développement (AFD), à hauteur de 9 millions d'euros, destiné à la promotion de l'entrepreneuriat jeune. Elle continue également d'appuyer les acteurs nationaux portant des projets d'envergure pour accéder aux financements proposés par des bailleurs internationaux.

Au niveau des ressources domestiques, l'action de la CDD s'est focalisée sur la collecte de fonds nécessaires à la couverture des programmes prioritaires du Gouvernement dans le cadre de conventions contractuelles entre les acteurs institutionnels concernés et la CDD ; les dépôts réglementaires et conventionnels confiés à la CDD pour financer des opérations d'intérêt général étant passés de 3.9 milliards MRU en 2021 à 5.8 milliards en 2022, soit une hausse d'environ 50%.

En matière de financement des politiques publiques, la CDD, en application de sa vocation contracyclique en période de crise, a participé à nombre d'actions visant à atténuer les effets des crises mondiales (guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation mondiale) sur l'économie du pays. Il s'agit, en particulier, de la participation au montage et au financement : (i) du programme d'acquisition des intrants agricoles, (ii) du programme Temwine, (iii) du programme de soutien au secteur de l'élevage, (iv) du lancement des activités de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) et (v) du programme de stabilisation des prix des hydrocarbures pour le secteur de la pêche. Au titre de l'exercice 2022, la CDD a intervenu dans l'exécution de programmes d'appui aux politiques publiques totalisant un coût global de l'ordre de 11.6 milliards MRU.

S'agissant du financement des PME, l'action de la Caisse s'est poursuivie conformément au rythme des demandes de financement reçues du secteur privé. L'enveloppe décaissée au niveau de ce portefeuille au titre de l'exercice 2022 a atteint 169 millions MRU, au profit de 90 PME.

Au niveau du développement de la microfinance et de l'entrepreneuriat, l'action de la CDD a couvert : (i) l'opérationnalisation du Fonds National de l'Emploi (FNE), (ii) le lancement de la deuxième phase du programme « Mon Projet Mon Avenir – MPMA » (iii) le démarrage du Fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat, (iv) la poursuite des activités de financement du Fonds de

Refinancement des Institutions de la Microfinance (FOREMI) et du Crédit Agricole de Mauritanie (CAM-sa). L'enveloppe accordée dans le cadre du portefeuille de la microfinance en 2022 s'élève à environ 165 millions MRU au profit de plus de 1 120 bénéficiaires.

Enfin, la CDD continue de promouvoir l'accès au crédit à travers le renforcement des capacités de financement de banques locales via des dépôts à terme dont l'enveloppe a atteint, au 31.12.2022, plus de 400 millions MRU.

Sur le plan financier, les résultats de l'année 2022 font ressortir un total de bilan de 15.0 milliards MRU, un total de l'hors-bilan de 2.4 milliards MRU et un résultat positif de 31.6 millions MRU.

Les ressources du bilan sont essentiellement composées des dépôts et consignations auprès de la CDD (5.8 milliards MRU), des capitaux propres (1.4 milliards) et d'emprunts (2.1 milliards).

Au niveau des emplois, l'essentiel de l'actif est composé de : (i) trésorerie (5.3 milliards), (ii) de crédits à la clientèle (3.1 milliards) et (iii) de placements à terme auprès du système bancaire (0.4 milliard).

1 MOBILISATION DE RESSOURCES

1.1. RESSOURCES EXTÉRIEURES

Durant l'année 2022, l'activité de mobilisation des ressources extérieures s'est poursuivie avec un rythme adapté à la demande des financements du secteur privé.

Ainsi, dans le cadre de la mobilisation des ressources destinées au financement des PME, un montant de 10 millions de dollars a été mobilisé durant l'exercice 2022. Il s'agit :

- d'un montant de 5 000 000 USD reçu au titre de premier décaissement sur les ressources d'une ligne de 25 000 000 USD accordée par le Fonds Khalifa pour le développement des entreprises ;
- d'un montant de 5 000 000 USD correspondant au décaissement de la troisième tranche de la 2ème ligne accordée par le FADES (20 000 000 USD).

La CDD a participé, en relation avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), au dénouement d'un concours de l'Agence Française de Développement (AFD), à hauteur de 9 millions d'euros, destiné à la promotion de l'entrepreneuriat jeune.

Par ailleurs, la CDD a accompagné un promoteur privé dans le domaine pharmaceutique pour la construction d'une usine de production de médicaments dans l'objectif de contribuer à la satisfaction des besoins importants du pays dans ce domaine. L'appui en question a pris deux formes : (i) participation de la CDD à hauteur d'un cofinancement de 40 millions MRU destiné au volet de génie civil et (ii) portage d'une requête de financement adressée à AFREXIMBANK pour faire face aux besoins de bouclage du financement du projet dans toutes ses composantes (génie civil, équipements, etc.). A ce titre, une lettre d'intention a été validée par les parties comme étape préalable dans le processus d'instruction du dossier

Enfin, en terme de perspectives de mobilisation des ressources, la CDD travaille au renouvellement de ces lignes de crédit à l'effet de consolider l'existant et œuvrer à l'amplification des appuis en matière de développement de l'entrepreneuriat en général, une fois que les rapports finaux de ces lignes (FKDEA puis FADES) auront été élaborés.

1.2. RESSOURCES DOMESTIQUES

Les ressources domestiques mises à la disposition de la CDD se composent des : (i) consignations et cautionnements, (ii) des dépôts réglementés, (iii) des biens gelés ou saisis et (iv) des ressources conventionnelles destinées à l'exécution de programmes d'intérêt général confiés à la CDD.

Ces ressources sont passées de 3.9 milliards MRU en 2021 à 5.8 milliards MRU en 2022, soit une croissance d'environ 50%.

2 FINANCEMENTS

Les opérations de financement réalisées par la CDD suivent deux directions complémentaires : (i) l'accompagnement des politiques publiques à travers le financement, sur une base contractuelle, de programmes relevant de priorités du Gouvernement et (ii) le renforcement du tissu des entreprises du secteur privé dans son ensemble.

2.1 ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

a. Programmes de soutien au secteur de l'élevage

Durant l'exercice 2022, le Gouvernement a mis en place un Programme d'Assistance au Cheptel (PAC) visant à assister les éleveurs et le cheptel notamment pendant les périodes de soudure. Ce programme couvre trois composantes : (i) acquisition des produits alimentaires pour le bétail (blé et rackel, notamment), (ii) transport des produits alimentaires et (iii) mise en œuvre du programme (manutention, stockage et pilotage).

Le cadre de gestion de ce programme a été défini à travers une convention multipartite signée par le Ministère des Finances (MF), le Ministère de l'Élevage (ME), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), la Caisse des Dépôts et de Développement et la Centrale d'Achat et d'Approvisionnement du Marché (CAAM).

Le rôle de la CDD dans ce dispositif est la gestion fiduciaire du programme à travers le préfinancement de la partie récupérable de ces programmes et l'encaissement des recettes de ventes des produits.

Pour l'exercice 2022, le montant décaissé par la CDD pour l'exécution de ce programme s'élève à est de 1.666.279.988 MRU. Le tableau suivant présente le bilan financier du PAC 2022 :

	Budget prévisionnel en MRU	Réalisation en MRU	Ecart en MRU	Taux de réalisation
Coût de la ribruque ''Acquisition des produits''	1 092 102 345	1 514 744 208	-422 641 863	139%
Coût de la ribruque ''Transport''	163 610 240	118 282 051	45 328 189	72,30%
Coût de la ribruque ''Mise en oeuvre''	37 156 868	33 253 729	2 343 139	89,50%
Total du budget prévisionnel conventionné	1 292 869 453	1 666 279 988	-373 410 535	129%
Montant récupérable	740 800 000	925 115 400	-184 315 400	125%
Montant de la subvention	552 069 453	741 164 588	-189 095 135	134%

Les dépassements constatés sont occasionnés, d'une part, par des modifications décidées par le Comité au niveau des quantités à acquérir, et de la hausse des prix d'achat de ces produits d'autre part.

b. Programmes des intrants agricoles

Dans le cadre de la stratégie nationale de promotion du secteur agricole, l'approvisionnement du secteur en intrants, notamment en engrais, était assuré par les services publics compétents qui prenaient en charge le processus d'acquisition, de stockage et de distribution de ces intrants. En vue d'améliorer le dispositif en vigueur, un Accord-cadre a été signé entre le MF, le MA, le CSA et la CDD. Cet Accord qui encadre les opérations d'achat, de stockage, de commercialisation et de financement vise, entre autres, à favoriser une meilleure gestion des flux financiers associés au programme, ceci par la centralisation des dépenses engagées et par un meilleur recouvrement des recettes de vente permettant de faciliter le financement de nouvelles acquisitions au moyen des fonds recouvrés.

La CDD assure la gestion fiduciaire des commandes d'approvisionnement en intrants agricoles, elle reçoit les subventions accordées aux commandes et mobilise un préfinancement équivalent au montant des recettes de vente attendues de la commercialisation des produits aux prix subventionnés. Pour l'exercice 2022, un montant de 2.164.915.215 MRU a été décaissé pour l'exécution des marchés d'approvisionnement en intrants agricoles. Le tableau suivant présente les quantités par commande ainsi que les dépenses associées à chacune des commandes.

Produits	Urée en tonne	DAP en tonne	Propanil en litre	2,4D en litre	Montant en MRU
Commandes livrées en 2022	**32 000**	**8 000**	**478 976**	**145 968**	**2 164 915 215**
Commande 1	-		478 976	145 968	134 357 062
Commande 2	10 000	3 000			694 962 208
Commande 3	10 000	5 000			781 958 229
Commande 4	12 000	-			553 637 716

c. Programme TEMWINE

Dans un contexte économique international marqué par une inflation persistante, le Gouvernement a poursuivi en 2022 le programme « Temwine » destiné à acquérir des produits alimentaires de base (blé, sucre, huile alimentaire et riz) et à assurer leur distribution commerciale avec des prix subventionnés.

Le programme est géré conjointement par : la Délégation TAAZOUR, le CSA et la CDD. Après identification des quantités à acquérir et leur coût global, la Délégation TAAZOUR mobilise la subvention correspondant au différentiel entre le prix de revient des produits et le prix de vente

subventionné décidé par les pouvoirs publics. La CDD mobilise ensuite la partie récupérable sur les recettes de vente des produits aux prix subventionnés.

Le transport des produits est assuré par le CSA à travers son parc de camions renforcé par des transporteurs privés. Le budget alloué au transport primaire et secondaire est mobilisé par TAAZOUR dans un compte ouvert à la CDD et mouvementé par le CSA.

Dans ce schéma, la CDD est rémunérée sur les montants effectivement décaissés par elle, à hauteur de 1.75% HT.

Pour l'exercice 2022, la Convention TEMWINE signé le 17/03/2022 et son Avenant signé le 02/08/2022 ont permis la mobilisation d'une enveloppe de 2 919 998 992,37 MRU, répartie comme suit :

- Une subvention mobilisée par TAAZOUR pour un montant de 1.874.701.271,87 MRU ;
- Un préfinancement assuré par la CDD pour un montant de 1.045.297.720,50 MRU.

Le tableau suivant présente les ressources financières mobilisées pour le compte du programme TEMWINE 2022 et rend compte de leurs emplois :

Ressources en MRU			*Emplois en MRU*		
Financement à mobiliser par la CDD	**1 045 297 720,50**	**35,80%**	**Acquisition des produits**	**2 340 646 146,58**	**80,16%**
Dont:			Dont :		
Recettes attendues de la vente des produits à Nouakchott	231 560 752,50	22,15%	Approvisionnement Boutiques Nouakchott	474 749 731,14	20,28%
Recettes attendues de la vente des produits àl'intérieur	813 736 968,00	77,85%	Approvisionnement Boutiques Intérieur	1 846 879 783,32	78,90%
			Frais financiers	19 016 632,11	0,81%
Financement à mobiliser par TAAZOUR sous forme de subvention	**1 874 701 271,87**	**64,20%**	**Transport**	**184 680 441,79**	**6,32%**
Dont:			Dont :		
Subvention des produits	1 290 099 991,55	68,82%	Transport approvisionnement Boutiques Nouakchott	4 610 105,28	2,50%
Prise en charge du transport	184 680 441,79	9,85%	Transport approvisionnement Boutiques Intérieur	180 070 336,51	97,50%
Prise en charge des frais de mise en œuvre	399 920 838,53	21,33%	**Mise en œuvre**	**394 672 404,00**	**13,52%**
			Dont:		
			Mise en œuvre Boutiques Nouakchott	155 384 004,00	39,37%
			Mise en œuvre Boutiques Intérieur	239 288 400,00	60,63%
Totaux	*2 919 998 992,37*	*100,00%*	*Totaux*	*2 919 998 992,37*	*100,00%*

d. Action de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)

Dans le cadre des efforts déployés par les Pouvoirs publics pour réguler le marché et pour l'accès des populations aux produits de première nécessité, la CAAM a été créée pour approvisionner le

marché national en produits de qualité tout en assurant l'efficacité requise en termes de maîtrise des coûts, d'approvisionnement et de distribution.

Le mécanisme de financement des achats mis en place par le Comité Stratégique (CS) de la CAAM fait intervenir la CDD pour assurer le financement des opérations d'approvisionnement du marché, dans son volet « recettes récupérables ».

Pour chaque commande, il est procédé à l'établissement d'un budget prévisionnel dont le financement doit être assuré comme suit :

- La mobilisation par le MF du montant de la subvention correspondant au différentiel entre le coût de revient des produits et le prix de vente décidé ;
- La CDD mobilise le financement correspondant aux recettes attendues de la vente des produits. En contrepartie de la gestion fiduciaire du programme, la CDD est rémunérée sur les montants effectivement décaissés à hauteur de 4% HT à titre de frais financiers.
- La CDD, en relation avec le MF, se charge des ouvertures des lettres de crédit prévues par les contrats d'acquisition liant la CAAM et les fournisseurs attributaires des contrats d'acquisition.

Les recettes de vente des produits sont domiciliées à la CDD avec l'exigence d'accélération des rythmes d'encaissement pour favoriser le recyclage des fonds et la reconstitution des capacités d'intervention à destination des opérations de la CAAM.

Pour l'exercice 2022, la CDD a contribué au financement du dispositif d'approvisionnement du marché suivant un préfinancement permettant l'exécution des commandes initiées par la CAAM pour une valeur totale de l'ordre de 4,46 milliards MRU relative à l'acquisition des quantités ci-après :

Produit	Marché	Qté connaissement en tonnes
Blé	3 marchés chacun de 50.000 T +/- 5%	156 746
Sucre	0001/F/001/CPMP/CAAM/2022	12 500
Huile	0052/F/001/CPMP/CSA/2022	5 330
Riz	16300 Tonnes de Riz	16 100
Rackel	Rackel	43 566
Total		**234 241**

e. Stabilisation des prix des hydrocarbures pour le secteur de la pêche

En réaction à une demande des professionnels du secteur de la pêche, le Gouvernement a mis en place un comité technique chargé de proposer des solutions permettant d'atténuer les effets de la hausse des prix du carburant sur le secteur de la pêche.

Le comité en question a proposé un mécanisme qui a fait l'objet d'une convention signée par le Ministre des Finances, le Ministre des pêches et de l'économie maritime, le Ministre du pétrole, le Directeur général de la CDD et le Président du groupement professionnel des pétroliers de Mauritanie. Cette convention stipule que :

- Le différentiel entre les prix du carburant à la plage et les prix à la pompe en ville est pris en charge par un financement de la CDD. Les montants engagés par la Caisse sont productifs d'intérêts au taux de 4 % annuel HT ;
- La Commission nationale des hydrocarbures (CNH) valide les factures résultant du différentiel des prix établies par les marketeurs ;
- La SMCP verse à la CDD des montants correspondant à 1 % de la valeur des exportations collectées dans le cadre de l'application de la convention ;
- Le remboursement des fonds engagés par la CDD dans le cadre de cette opération se fait automatiquement dès la réception par la CDD des flux créditeurs de la part de la SMCP.

Le différentiel des prix notifié, à la CDD, par la CNHy au titre de l'exercice 2022 s'élève à 409 643 471 MRU répartis comme suit :

Sociétés	Bilan de la convention d'atténuation des prix du carburant destiné à l'activité de la pêche			
	Remboursements ordonnés par	Recouvrements ordonnés par la CNHy	Montants payés par la CDD	Solde en cours de paiement
STAR	47 602 275	-7 836 642	39 375 956	389 677
TOTAL	113 308 816	-9 677 997	81 645 637	21 985 182
SMP	105 232 194	-12 556 418	88 551 723	4 124 053
PETRODIS	24 535 869	-5 394 318	9 170 971	9 970 580
AHP GIE	57 699 200	0	56 747 723	951 477
RIM OIL	20 037 562	-22 061 564	14 291 184	-16 315 186
M2P OIL	3 610 455	0	3 527 761	82 694
ELBENZINE	2 376 477	0	2 164 593	211 884
ZEYTI	940 487	-1 888 885	940 487	-1 888 885
ENEGIRIM	1 443 386	-600 329	220 282	622 775
SUN OIL	26 202 970	0	20 780 402	5 422 568
SKI	4 699 282	-7 017 225	2 131 195	-4 449 138
SOMAP	0	-787 174	0	-787 174
RIMACO	1 954 498	-1 353 578	243 391	357 529
Totaux	**409 643 471**	**-69 174 130**	**319 791 305**	**20 678 036**

2.2 FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

L'action de la CDD à l'endroit du secteur privé vise le renforcement de l'entrepreneuriat dans toutes ses dimensions : projets industriels, petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE). En 2022, les financements réellement décaissés ont couvert plus de 1400 porteurs de projets et entreprises pour un montant de plus 355 millions MRU.

a. Financement des PME

Le financement des PME est un portefeuille mis en place depuis le démarrage de la Caisse. Il continue de bénéficier de l'ensemble des ressources mobilisées par la Caisse auprès des bailleurs internationaux.

Au 31/12/2022, l'enveloppe décaissée par les PME est d'environ 169 millions MRU, au profit de 90 PME.

Ligne de crédit	DDC		DD		Total	
	Nombre de PME	Montant (MRU)	Nombre de PME	Montant (MRU)	Nombre de PME	Montant (MRU)
FADES	62	71 358 300	18	60 331 713	80	131 690 013
Fonds koweïtien			2	31 505 988	2	31 505 988
Fonds Khalifa	7	3 350 000	1	2 250 000	8	5 600 000
Total	**69**	**74 708 300**	**21**	**94 087 701**	**90**	**168 796 001**

b. Crédit Agricole de Mauritanie

Le Crédit Agricole de Mauritanie (CAM - sa) est une filiale de la CDD dédiée entièrement au financement du secteur rural.

Actuellement, et en attendant la mise en place d'un nouvel dispositif pérenne de financement du secteur agricole, les opérations réalisées par le CAM se focalisent sur le financement des campagnes agricoles au niveau de la vallée du fleuve Sénégal pour accompagner la riziculture. En 2022, une enveloppe d'environ 76 millions MRU a été accordée durant les campagnes agricoles pour la mise en valeur de 5509 hectares au profit de 252 bénéficiaires.

c. Fonds National de l'Emploi (FNE)

La création du Fonds National de l'Emploi a pour objet de permettre au Gouvernement de se doter d'un instrument de financement national permettant de mutualiser les actions et efforts déployés par les départements concernés par la thématique de l'insertion et de l'emploi. Cette création

matérialise la priorité qu'accorde S.E le Président de la République à la problématique de l'emploi dans ses différents aspects en l'occurrence l'emploi salarial, l'emploi entrepreneurial et la formation professionnelle. Cet instrument permettra aux départements sectoriels en charge de l'emploi d'avoir un dispositif doté des ressources nécessaires pour financer des programmes et actions de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat à travers ces fenêtres :

1. Fenêtre 1 : Développement de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi ;
2. Fenêtre 2 : Programmes d'emploi, de placement, d'intermédiation et de stage visant l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre mauritanienne ;
3. Fenêtre 3 : Enquêtes et études sur le marché de l'emploi.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FNE et suivant le décret n°2021-230 du 28 décembre portant création du FNE, une convention de délégation de gestion fiduciaire a été signée entre la CDD et le MEFP le mois de juillet 2022 dans laquelle sont définies les activités éligibles au financement, les entités bénéficiaires, les procédures de financement, les sources de financement et les modalités de gestion du FNE de manière générale.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FNE, le MEFP et la CDD ont signé une convention de délégation de gestion en vertu de laquelle la Caisse des Dépôts et Développement (CDD) est chargée de la gestion fiduciaire du FNE en tant qu'opérateur financier et acteur incontournable dans le domaine de l'emploi.

Au cours de l'exercice 2022, l'opérationnalisation du FNE s'est concrétisée par les actions suivantes :

- Mobilisation de 688 millions MRU répartie comme suit :
    - Un montant de 500 millions MRU mobilisé par le Ministère des Finances suivant la LFR 2022 ;
    - Un montant de 188 millions correspondant au reversement de la CDD du recouvrement des programmes antérieurs d'emploi confiés à la CDD suivant le PV n°1 du Comité d'Orientation Stratégique (COS) en date du 21 février 2022.
- Signature des conventions spécifiques de financement des activités des structures et programmes d'emploi suivantes :
    - Signature d'une convention spécifique entre la CDD et le programme MEHENTI pour l'exercice 2022-2023 visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes dans les métiers à fort potentiel d'emploi à travers la validation des acquis et expériences, l'autonomisation des apprentis, la valorisation des métiers et la sensibilisation sur les métiers à fort potentiel et orientation des jeunes. Le montant de financement est de 40 millions MRU.

Signature d'une convention spécifique tripartite entre le MEFP, la CDD et la PROCAPEC pour le financement du programme Mon Projet Mon Avenir (MPMA 3) dont l'objectif est de promouvoir Micros et Petites Entreprises et l'auto-emploi en Mauritanie à travers la création d'un écosystème facilitant l'accès au financement et aux services non financiers des promoteurs et entrepreneurs des micros, petites et moyennes entreprises sur l'étendue du territoire national. L'objectif spécifique de MPMA3 consiste à financer la création et ou l'extension de 2000 PME et AGR avec une enveloppe de 200 000 MRU sur financement du FNE et la contrepartie de 1 750 000 euros sur financement de l'AFD dans le cadre du PADEM.

d. Programme « Mon projet Mon avenir »

Dans le cadre de la convention cadre signée entre le MEFP et la CDD, une convention spécifique de mise en œuvre du programme Mon Projet Mon Avenir (MPMA), dans sa deuxième phase, a été signée entre la CDD et le MEFP.

En 20222, une enveloppe de 51 372 500 MRU a été décaissée au profit de 327 bénéficiaires de ce programme.

Sur le montant de l'appui AFD de 9 millions euros, une composante fonds de prêt sera mise à la disposition du MEFP pour contribuer au financement de la troisième édition de Mon Projet Mon Avenir avec comme opérateur pivot la CDD. Ce montant s'est ajouté aux financements prévus par le budget de l'État en appui au programme MPMA.

e. Fonds pour la Promotion de l'Entrepreneuriat

Le Gouvernement mauritanien a mis en place un plan de relance économique ambitieux intitulé *Programme Prioritaire Elargie du Président* (ProPEP), inspiré de trois documents de référence en l'occurrence le Programme du Président de la République, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée SCAPP 2016-2020. L'objectif visé consiste à consolider les résultats déjà obtenus en matière d'équilibre macroéconomique, d'accès aux services de base, de transformation de l'économie et de création d'emplois suivant une approche inclusive et innovante garantissant une croissance durable harmonieuse et respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre de ce programme, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) en tant que département en charge de la stratégie de l'emploi et la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) en tant que acteur opérationnel en matière de création d'emploi sont chargés de mettre en œuvre l'action se reportant à la promotion de l'entrepreneuriat.

Au cours de l'exercice 2022, une partie des ressources du Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat (23.4 millions MRU) a été employée dans le financement d'actions visant la promotion de l'entrepreneuriat telles que :

Les Diplômés producteurs

Il s'agit d'un financement visant essentiellement à réinsérer les diplômés producteurs dans le secteur rural, à leur faciliter l'accès au financement des campagnes agricoles, particulièrement la campagne de la contre saison chaude de 2022 et à redynamiser les activités de production rizicole au niveau de la ferme de M'Pourié (en arrêt total depuis deux années successives)pour contribuer à l'atteinte de l'objectif national en termes de production rizicole (environ 19,2 millions MRU).

Micro et petites entreprises

Parallèlement à l'appui accordé aux diplômés producteurs opérant dans la ferme de M'Pourié, une action de financement en faveur de 95 micros et petites entreprises pour un montant de 2,4 millions MRU a été effectuée.

Fédérations des artisans

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour la Promotion de l'Entrepreneuriat issu du Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP), le MEFP a signé des conventions de financement au profit des fédérations nationales des artisans et des métiers en vue de soutenir la promotion des artisans.

Aussi, 36 promoteurs adhérents à la Fédération Nationale des Métiers, la Fédération Féminine des métiers et la Fédération Nationale de l'Artisanat Traditionnel (12 bénéficiaires par fédération) ont bénéficié de ces appuis (1.8 millions MRU).

f. FOREMI

L'objectif global du FOREMI est de promouvoir durablement un financement adapté aux besoins des acteurs de la microfinance notamment les (IMF).

Les interventions de ce fonds portent en particulier sur :

- La centralisation de la gestion des lignes de crédits et de toutes autres ressources orientées vers le financement de la microfinance ;
- La mobilisation des ressources nécessaires au développement du secteur de la microfinance, auprès des partenaires traditionnels et de toutes autres sources de financement adapté ;
- L'instauration d'un cadre de gestion cohérent des interventions des partenaires en faveur de la microfinance ;
- Le financement et le refinancement des IMF au service du développement et de la diversification de l'offre de la microfinance ;
- Le renforcement des capacités des IMF.

Dans le cadre de la poursuite des activités du FOREMI, une enveloppe de 23 135 800 MRU a été décaissée au profit de 7 institutions de microfinance.

g. Programme de microfinance en milieu rural

Dans le cadre de la réalisation de la composante Microfinance en milieu rural du Programme Prioritaire « Mes Priorités1 » découlant du programme du Président de la République «Mes engagements », la CDD a signé une convention avec l'État mauritanien à travers le Ministère des Finances pour la mise en œuvre d'un programme de microfinance en milieu rural étalé sur une période de cinq pour une enveloppe de 500 millions MRU à raison de 100 millions par an.

A ce titre, la CDD est chargée de mettre en œuvre ce programme dont l'objectif global consiste à permettre à 20 000 ménages installés en milieu rural exclus du système bancaire classique d'accéder à une offre de financement adaptée à leur réalité économique en vue d'améliorer leur pouvoir d'achat, la création d'emploi et l'accès aux services de base.

En 2022, une enveloppe résiduelle de 3 869 000 MRU a été décaissée au profit de 118 bénéficiaires dans le cadre de ce programme.

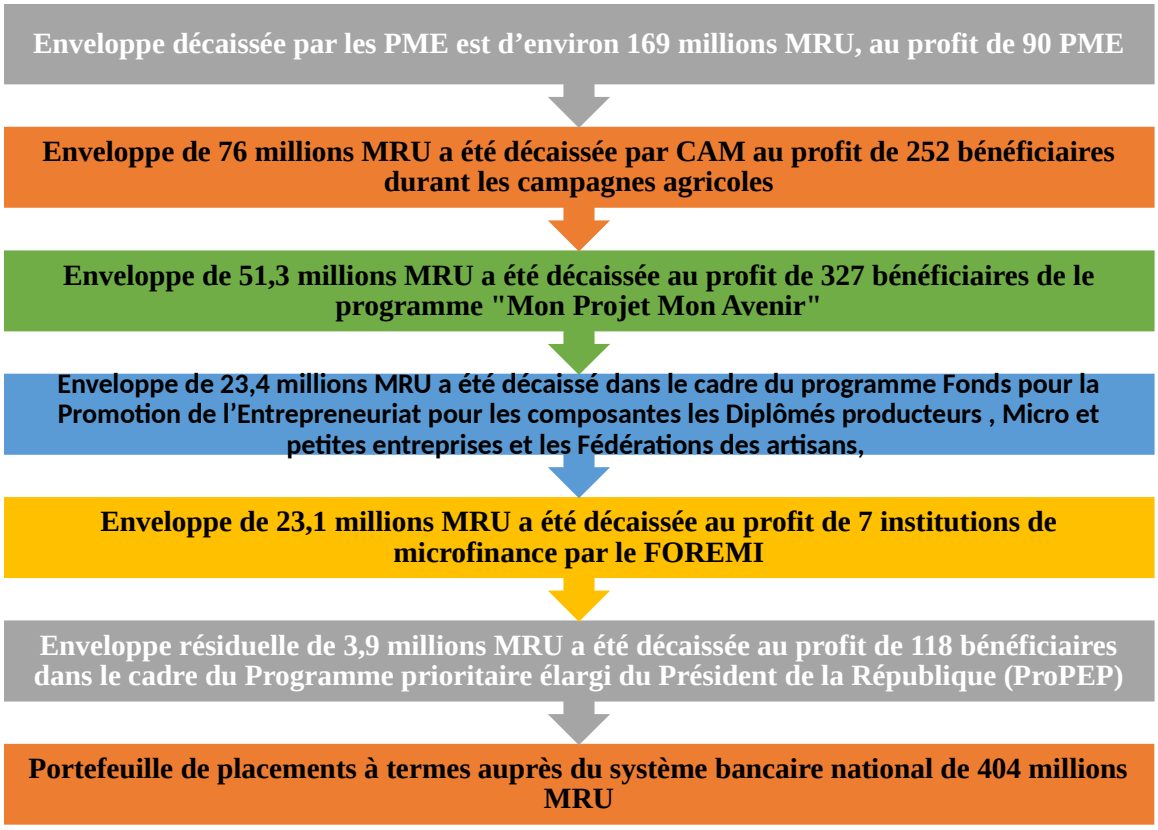
Au 31.12.2021, la situation de ce portefeuille est résumée par le tableau ci-dessous :

Répartition du nombre et montant des projets accordés du comité de crédits régionaux :

Wilayas	2020		2021	
	Nombre de projets Accordés	Montant des accords en MRU	Nombre de projets Accordés	Montant des accords en MRU
Hodh Charghi	573	12 040 000	563	11 960 000
Hodh El Gharbi	513	10 500 000	502	10 500 000
Assaba	505	10 500 000	500	10 512 000
Gorgol	491	10 480 000	421	10 500 000
Brakna	513	10 490 000	493	10 500 000
Trarza	522	10 490 000	276	10 480 000
Adrar	292	6 000 000	273	6 000 000
Dakhlet Nouadhibou	219	3 990 000	179	4 000 000
Tagant	327	7 000 000	337	7 000 000
Guidimagha	492	10 500 000	455	10 500 000
Tiris Zemmour	192	4 000 000	185	4 000 000
Inchiri	189	4 000 000	189	4 000 000
Total Mauritanie	**4 828**	**99 990 000**	**4 373**	**99 952 000**

h. Programme de placements auprès du système bancaire

Un portefeuille de placements à terme auprès du système bancaire national a été mis en place par la CDD depuis plusieurs années dans l'objectif de renforcer les capacités des banques primaires en matière de distribution de crédits. Le montant de ce portefeuille, s'élève au 31.12.2022, à 404 millions MRU.



3 COOPÉRATION - PARTENARIAT

L'année 2022 a été marquée, au niveau des activités de coopération, par un programme de renouvellement et révision des conventions avec d'autres caisses de dépôts ainsi que par le renforcement des échanges techniques utiles au renforcement des capacités de la CDD.

3.1. Renouvellement de l'accord de coopération entre la CDC - France et la CDD

Suite à l'expiration du premier accord signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations France (CDC-France) et la CDD, un nouvel accord de coopération pour une période 3 ans a été signé par les Directeurs Généraux des deux institutions en 2022.

Le nouvel accord porte essentiellement sur des activités visant à accompagner la dynamique de développement de la CDD et à développer en commun les travaux du Forum Mondial des Caisses de Dépôt.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouvel accord, une délégation de Responsables de la CDC-France conduite par le Directeur des Relations Institutionnelles, Internationales et Européennes a séjourné à Nouakchott, à l'effet d'échanger sur le programme de partenariat entre les deux institutions et sur l'évolution de la demande d'accompagnement stratégique adressée à l'Agence Française de Développement et à la Caisse des Dépôts et Consignations française par la CDD.

Par ailleurs, la CDD a signé un mémorandum d'entente avec BPI France à l'effet de définir un cadre de coopération dans les domaines du développement des PME.

3.2. Actualisation de la convention de coopération entre la CDG - Maroc et la CDD

A l'occasion de la Grande Commission Mixte Mauritanie-Maroc, qui a lieu en mars 2022 à Rabat, et suite à l'achèvement de la première convention de coopération entre la Caisse des Dépôts et de Gestion du Maroc (CDG) et la CDD, les deux Caisses ont renouvelé cet accord afin de donner une nouvelle impulsion à leur coopération bilatérale dans des domaines tels que le développement durable, la transition énergétique et écologique, la transition territoriale, les systèmes d'information et la transformation numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole une délégation de responsables de la CDG Maroc a séjourné à Nouakchott du 29 au 31 mai 2022, à l'effet d'échanger sur les premières actions à entreprendre.

3.3. Rencontres et Échanges techniques

La CDD a participé à plusieurs rencontres, réunions et échanges techniques organisés en présentiel ou par vidéoconférences par le Secrétariat général du Forum des Caisses de Dépôt en collaboration avec des institutions financières internationales:

- En octobre 2022 à Abidjan (i) à la 3ème édition de Finance In Common Summit co-organisée par la BAD et la BEI et placée sous le thème ‘’Une transition verte et juste pour une relance durable’’, à l'effet de parvenir à une reprise économique et de s'aligner sur les principes de la finance verte et durable, tout en soutenant une approche fondée sur la lutte contre les inégalités, (ii) à la réunion du Comité de Direction des Directeurs Généraux membres du Forum des Caisses de Dépôt : échanges et partage d'expériences, création de nouvelles Caisses, promotion du modèle des Caisses de Dépôt, Partenariat et webinaires….. ; les Directeurs Généraux ont présenté une synthèse des principales activités de leurs institutions respectives et (iii) à la table ronde sur la mobilisation des ressources domestiques organisée par la CDC-CI, en collaboration avec le Forum des Caisses de Dépôt : épargne, dépôts, consignations et fonds de prévoyance ;
- Novembre 2022 à Paris : la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) de la France, en collaboration avec le Secrétariat Général du Forum Mondial des Caisses de Dépôt, ont organisé une rencontre internationale autour du thème ‘’Private Equity (Capital-Investissement) : focus sur le financement des entreprises et des infrastructures en Afrique’’ : stratégie commune et opportunités liées à ce mécanisme de financement à l'effet de : (i) soutenir le développement des TPE et PME, (ii) financer l'activité des entreprises, (iii) investir dans des projets de développement structurants ; ainsi que des séances bilatérales de travail avec les partenaires de la CDD, notamment la CDC-France, la Bpifrance et l'AFD.
- Réunions en digital du Comité de Coordination du Forum des Caisses de Dépôt portant sur l'actualisation du programme et la préparation du 7ème Forum ;
- Différents webinaires portant sur notamment sur (i) les modules ‘’Stratégie et Organisation’’, ‘’Vision et Stratégies’’ et ‘’Gouvernance et Stratégie’’ et (ii) l'espace de dialogue, d'échanges d'expériences et de connaissances sur la gestion des consignations et des dépôts réglementés.
- Mise en pratique et participation au webinaire organisé par l'Union des Banques Maghrébines, au profit des institutions bancaires et financières membres, sur le thème « Répercussions et mesures à prendre pour la résilience des économies Maghrébines aux effets de la guerre en Ukraine ».

La CDD a reçu une mission technique du Fonds de Solidarité Africain (FSA), mécanisme de fonds de garantie dont la Mauritanie est devenue membre au cours de l'année 2022. Les deux institutions sont parvenues à finaliser les termes d'un accord-cadre de coopération qui sera signé par leurs

dirigeants en 2023. Cet accord qui définit le cadre de coopération durable entre la CDD et le FSA dans les domaines d'intérêt commun, notamment en matière d'opérations de financement à court, moyen et long terme et de financement dans les secteurs non couverts par des organismes publics et privés en Mauritanie permettra à la CDD de tirer parti des instruments de financement offerts par cette institution à dimension continentale (facilitation de l'accès au financement de projets publics et privés à travers la création d'un effet de levier, mise en place de mécanismes conjoints de garantie en faveur, notamment, des TPE/PME et de mécanismes de couverture des projets de Partenariats Public-Privé (PPP).

4 RAPPORT FINANCIER

4.1 EXÉCUTION DU BUDGET ANNUEL

Au titre de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire au niveau des charges, des investissements et des produits de la CDD reste globalement conforme aux prévisions approuvées par les commissions de surveillance dans le budget annuel. Il s'agit d'un taux d'exécution de 92 % pour les charges globales, de 68 % pour le budget des équipements et de 91 % pour le budget des produits.

Synthèse de l'exécution du budget de l'année 2022 (Montants en MRU)

Rubrique	Prévision 2022	Exécution 2022	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
Total général des charges	244 482 821	225 176 422	-19 306 398	92%
Total général des produits	283 537 743	256 752 760	-26 784 984	91%
Différence (Produits–Charges)	39 054 923	31 576 338	-7 478 585	81%
Total équipement	10 300 000	6 978 432	-3 321 568	68%

a. Les Charges

Le taux de réalisation du budget des charges globales est de 92 %, soit un total de 225,1 millions MRU. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des principales rubriques du budget 2022 au niveau des charges.

Rubriques	Prévision 2022	Exécution 2022		
		Exécution 31/12/2022	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
CHARGES LIÉES A L'INVESTISSEMENT	6 596 845	6 042 880	-553 965	92%
FRAIS FINANCIERS	41 329 975	43 002 208	1 672 233	104%
CHARGES LIÉES A L'ACTIVITÉ	24 141 000	19 897 616	-4 243 384	82%
CHARGES & PERTE DIVERSES	1 150 000	721 505	-428 495	63%
FRAIS DU PERSONNEL	125 980 000	127 223 236	1 243 236	63%
IMPÔTS TAXES ET VERS ASSIMILES	1 325 000	1 188 981	-136 019	90%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**200 522 821**	**198 076 426**	**-2 446 394**	**99%**
CHARGES NON DÉCAISSABLES	43 960 000	27 099 996	-16 860 004	62%
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	**244 482 821**	**225 176 422**	**-19 306 398**	**92%**

b. Les équipements

Le taux d'exécution du budget d'équipement est de 68 %, soit un écart de 3,3 millions par rapport aux prévisions. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution du budget des équipements en 2022.

État d'exécution du budget des équipements 2022 (MRU)

Rubriques	Prévision 2022	Exécution 2022		
		Exécution Provisoire. 31/12/2022	Ecart Exécution / Pré-vision	Taux D'exécution
Agencements Aménagements	500 000	421 624	-78 376	84%
Constructions/Terrain	2 000 000	1 532 448	-467 552	77%
Matériel du Transport	2 500 000	2 036 652	-463 348	81%
Autres équipements	500 000	422 240	-77 760	84%
Mobilier et matériel de bureaux	800 000	509 820	-290 180	64%
Matériel Informatique	1 000 000	1 005 648	5 648	101%
Ameublement	1 500 000	1 050 000	-450 000	70%
Logiciels	1 500 000	0	-1 500 000	0%
TOTAL	**10 300 000**	**6 978 432**	**-3 321 568**	**68%**

c. Les produits

Les produits ont été budgétisés pour un montant global de 283,53 millions MRU et réalisés pour 256,75 millions, soit un taux de réalisation de 91 % correspondant à un écart de 26,78 millions. Le Tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des principales rubriques du budget 2022 au niveau des produits.

État d'exécution du budget des produits 2022 (MRU)

Rubriques	Prévision 2022	Exécution 2022		
		Exécution 31/12/2022	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
Produits sur opérations de placements	23 000 000	21 796 842	-1 203 158	95%
Produits sur opérations de crédits	60 352 988	58 109 764	-2 243 224	96%
Produits sur opérations de financement islamiques	78 251 788	51 222 641	-27 029 146	65%
Produits sur gestion sous mandat	17 125 000	17 125 000	0	100%
Produits/appuis à la politique publique	73 539 249	77 604 035	4 064 786	106%
Commissions	18 868 718	9 155 441	-9 713 277	49%
Total des produits d'exploitation	**271 137 743**	**235 013 724**	**-36 124 020**	**87%**
Produits exceptionnels	400 000	36 000	-364 000	9%
Reprise/provision et amortissements	12 000 000	21 703 036	9 703 036	181%
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	**283 537 743**	**256 752 760**	**-26 784 984**	**91%**

d. Le résultat

2 Le résultat comptable brut réalisé est de 31,6 millions MRU pour 39 millions prévus, soit un taux d'exécution de 81 %.

Rubriques	Prévision 2022	Exécution 2022		
		Exécution 31/12/2022	Ecart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
RÉSULTAT COMPTABLE	**39 054 923**	**31 576 338**	**-7 478 585**	**81%**

4.2 ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont connu une amélioration au cours de l'année 2022, illustrée par les données suivantes :

- Un total de bilan de 15 milliards MRU contre 8,48 en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 77 % ;
- Un total de hors bilan de 2,4 milliards contre 2,3 milliards en 2021 soit une hausse de 1 %;
- Un résultat comptable de 31,5 millions, enregistrant une évolution de 23 % par rapport à l'exercice 2021.

a. L'actif du bilan

Actif				
Libellés	**CDD**	**DDC**	**DD**	**CDD**
	31/12/2021	***31/12/2022***	***31/12/2022***	***31/12/2022***
Trésorerie et opération interbancaires	*3 484 250 357*	*4 522 918 211*	*1 210 863 986*	*5 733 782 197*
Crédits	*2 566 419 220*	*1 608 370 268*	*1 039 509 665*	*2 647 879 933*
Crédit Mandat de Gestion	*444 243 316*	*459 432 418*	*0*	*459 432 418*
Comptes d'attente et de régularisation	*1 469 971 615*	*5 186 420 773*	*452 831 234*	*5 639 252 007*
Capital non versé	*300 000 000*	*300 000 000*	*0*	*300 000 000*
Immobilisations nettes	*101 803 661*	*143 231 630*	*0*	*143 231 630*
Titres de participation	*116 100 000*	*116 100 000*	*0*	*116 100 000*
Total Actif	***8 482 788 168***	***12 336 473 299***	***2 703 204 885***	***15 039 678 185***
HORS BILAN	***2 356 164 348***	***1 452 749 864***	***937 049 043***	***2 389 798 907***

Trésorerie et opérations interbancaires

La rubrique « trésorerie et opérations interbancaires » est passée de 3,48 milliards en 2021 à 5,73 milliards en 2022, soit une hausse de 2,24 milliards (65 %), cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de solde des comptes relatifs à l'appui aux politiques publiques ouverts auprès du Trésor Public.

Crédit à la clientèle

L'encours du crédit net à la clientèle est passé de 2,56 milliards en 2021 à 2,64 milliards en 2022, enregistrant une évolution de 0,81 milliards en valeur absolue par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des crédits distribués est lié à la mobilisation de certaines tranches des lignes de crédits obtenues auprès des bailleurs des fonds Fades et Fond Khalifa.

Crédit au titre du Mandat de Gestion

L'encours des crédits du Mandat de Gestion est passé de 0,44 Milliards en 2021 à 0,45 milliards en 2022, soit une augmentation de 15 millions.

Le montant des crédits distribués dans le cadre du programme prioritaire s'est élevé au 31 décembre 2022 à 216,5 millions d'Ouguiya.

Le montant des crédits distribués dans le cadre du programme mon projet mon avenir (phase 2) s'est élevé au 31 décembre 2022 à 51,37 millions d'Ouguiya.

Les comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2022, à 5,6 milliards regroupant les opérations en attente de régularisation qui concernent, pour l'essentiel, des factures commerciales relatives à des commandes de produits alimentaires pour le compte de la CAAM et dont la couverture des tombées des Lcs a intervenu la journée du 31.12.2022.

Le capital non versé

Cette rubrique représente la partie du capital souscrit qui reste encore non versé par l'État, soit 0,3 milliard d'Ouguiya.

Les immobilisations

Les immobilisations nettes s'élèvent au 31.12.2022 à 143,2 millions, répartis comme suit :

- Immobilisations corporelles : 119,4 millions ;
- Immobilisations incorporelles : 23,8 millions.

Les titres de participation

Au 31.12.2022, les titres de participation s'élèvent à 116,1millions MRU :

- Participation au capital de la Télédiffusion de Mauritanie : 10 millions ;
- Participation au capital de la Radio de Mauritanie : 5 millions ;
- Participation au capital de la Télévision de Mauritanie : 5 millions ;
- Participation au capital de la NOVEC Mauritanie SA : 5,1 millions ;

- Participation au capital du Crédit Agricole de Mauritanie (CAM) : 91 millions.

b. Le passif du bilan

Passif				
LibEllés	CDD	DDC	DD	CDD
	31/12/2021	*31/12/2022*	*31/12/2022*	*31/12/2022*
Trésorerie et opération interbancaires	*4 227 953 901*	*5 761 519 618*	*571 943 312*	*6 333 462 929*
Comptes d'attente et de régularisation	1 662 919 493	5 760 830 953	68 208 215	*5 829 039 168*
Emprunt	*1 226 238 655*	*0*	1 511 176 447	*1 511 176 447*
Capitaux propres	1 365 676 119	814 122 728	551 876 911	1 365 999 640
Total Passif	**8 482 788 168**	**12 336 473 299**	**2 703 204 885**	**15 039 678 185**
HORS BILAN	**2 356 164 348**	**1 452 749 864**	**937 049 043**	**2 389 798 907**

Trésorerie et opérations interbancaires

La trésorerie passive de la CDD est passée de 4,22 milliards en 2021 à 6,33 milliards en 2022, soit une augmentation de 2,1 milliards MRU en valeur absolue et 50 % en valeur relative. Cette variation s'explique par l'augmentation de solde des comptes relatifs à l'appui aux politiques publiques ouverts auprès du Trésor Public.

Comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 5,8 milliards en 2022, regroupant les opérations en attente de régularisation concernant, pour l'essentiel, des avoirs du Ministère des Finances reçus au titre d'avance sur des programmes de politiques publiques.

Emprunts

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1,5 Milliards MRU, représentant la contre-valeur en Ouguiya des emprunts effectués auprès du FADES (première et deuxième lignes), du Fonds koweïtien et du Fonds Khalifa.

Ce poste a connu une augmentation de 23 % par rapport à l'exercice précédent soit 285 millions MRU suite aux appels des fonds effectués auprès des bailleurs au cours de l'exercice 2022.

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres s'élève au 31.12.2022 à 1,36 milliards.

c. Le hors bilan

Les engagements hors bilan sont constitués des garanties hypothécaires reçues des clients et des garanties de l'État pour certains organismes publics ainsi que des cautions données par la CDD en faveur de certaines entreprises publiques.

Le portefeuille des engagements, donnés et reçus, en hors-bilan, s'élève au 31/12/2022, à 2,38 milliards d'Ouguiya, enregistrant une évolution de 33 millions par rapport à l'exercice précédent.

d. Le compte de résultat

Libelle	Jan-Déc 2021	Jan-Déc 2022	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire	195 073 774	234 234 224	39 160 450	20%
Produits accessoires	521 000	779 500	258 500	50%
Charges d'exploitation bancaire	- 26 634 967	- 43 002 208	- 16 367 242	61%
PRODUIT NET BANCAIRE	**168 959 807**	**192 011 515**	**23 051 708**	**14%**
Dont marge d'intérêt clientèle	96 454 053	109 332 406	12 878 353	13%
Dont marge d'intérêts de trésorerie	- 6 297 527	- 21 090 362	- 14 792 835	235%
Dont commissions clientèle	10 717 248	8 260 937	- 2 456 311	-23%
Dont commissions Mandat de Gestion	17 125 000	17 125 000	-	0%
Dont Produits/Appuis/Politique/Publique	50 440 033	77 604 035	27 164 002	54%
Dont Produits accessoires	521 000	779 500	258 500	50%
Charges externes liées à l'investissement	- 5 639 481	- 6 042 880	- 403 399	7%
Charges externes liées à l'activité	- 21 468 555	- 19 897 616	1 570 939	-7%
Charges et pertes diverses	- 580 650	- 721 505	- 140 855	24%
Frais de personnel	- 113 883 939	- 127 223 236	- 13 339 296	12%
Impôts, taxes et versements assimilés	- 998 573	- 1 188 981	- 190 408	19%
Total Frais Généraux	**- 142 571 198**	**- 155 074 218**	**- 12 503 020**	**9%**
Dotations aux comptes d'amortissements	- 10 871 231	- 10 754 919	116 312	-1%
TOTAL Frais Généraux et Amortissements	**- 153 442 430**	**- 165 829 137**	**- 12 386 707**	**8%**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**15 517 377**	**26 182 378**	**10 665 001**	**69%**
CHARGES DE RISQUE	**- 3 613 655**	**- 13 881 361**	**- 10 267 706**	**284%**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**13 861 194**	**19 275 321**	**5 414 126**	**39%**
			-	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**25 764 916**	**31 576 338**	**5 811 421**	**23%**

Produit Net Bancaire (PNB)

Le produit net bancaire s'est élevé, au 31/12/2022, à 192 millions, enregistrant une hausse de 14 % en valeur relative et 23 millions en valeur absolue par rapport à l'exercice 2021. Cette variation s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des produits d'exploitation bancaire d'un montant de 39 millions (+20 % par rapport à l'exercice précédent), provenant de la hausse des crédits d'une part et des montants engagés dans l'appui aux politiques publiques d'autre part.

- La hausse des charges d'exploitation bancaire de 61 %, soit 16,3 millions, qui est justifiée par le retrait des tranches des lignes de crédits obtenues auprès des FADES et du Fonds Khalifa.

Frais Généraux

Le montant des frais généraux est passé de 142 millions en 2021 à 155 millions en 2022, soit une évolution de 12,5 millions en valeur absolue et 9 % en valeur relative.

Charges liées aux risques

Le montant de ce poste en 2022 s'élève à 19,27 millions, enregistrant une augmentation de 10,2, millions, due à l'évolution des provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle et des provisions pour les risques et les charges.

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2022, le montant du résultat exceptionnel (différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles) s'élève à 19,2 millions d'Ouguiyas, soit une hausse de 39 % par rapport à l'exercice précédent.

Résultat

Le résultat comptable de l'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice de 31,5 millions, enregistrant une augmentation de 23 % (5,8 millions) par rapport à l'exercice 2021.

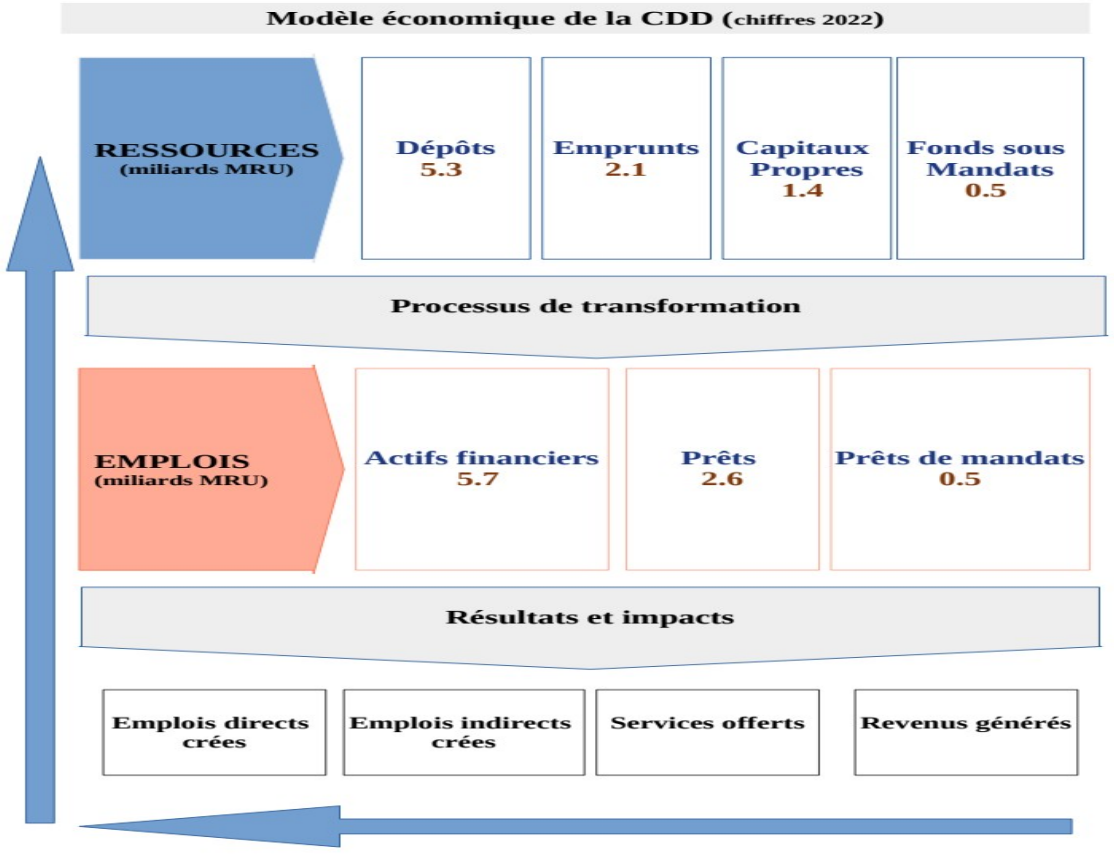
5 ANNEXE : PROFIL DE LA CDD

5.1 MODÈLE ÉCONOMIQUE

La Caisse des Dépôts et de Développement, créée en 2011, est un établissement public à statut spécial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, au service de l'intérêt général. Investisseur à court, moyen et long termes au terme de la loi qui la créée, la CDD a pour mission de mobiliser des ressources adaptées en appui aux politiques publiques et au financement du secteur privé.

Elle a pour vocation :

- d'agir, en tant qu'investisseur, au service de l'intérêt général, en veillant aux exigences en matière de retour sur investissement, en sécurisant les fonds mis à sa disposition et en assurant une meilleure gestion des risques
- d'accompagner les politiques menées par le Gouvernement au service de l'intérêt général par la poursuite des voies ci-après : (i) l'appui aux politiques publiques ; (ii) le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et, plus généralement, du secteur privé et (iii) la conduite de programmes sous mandat de gestion.

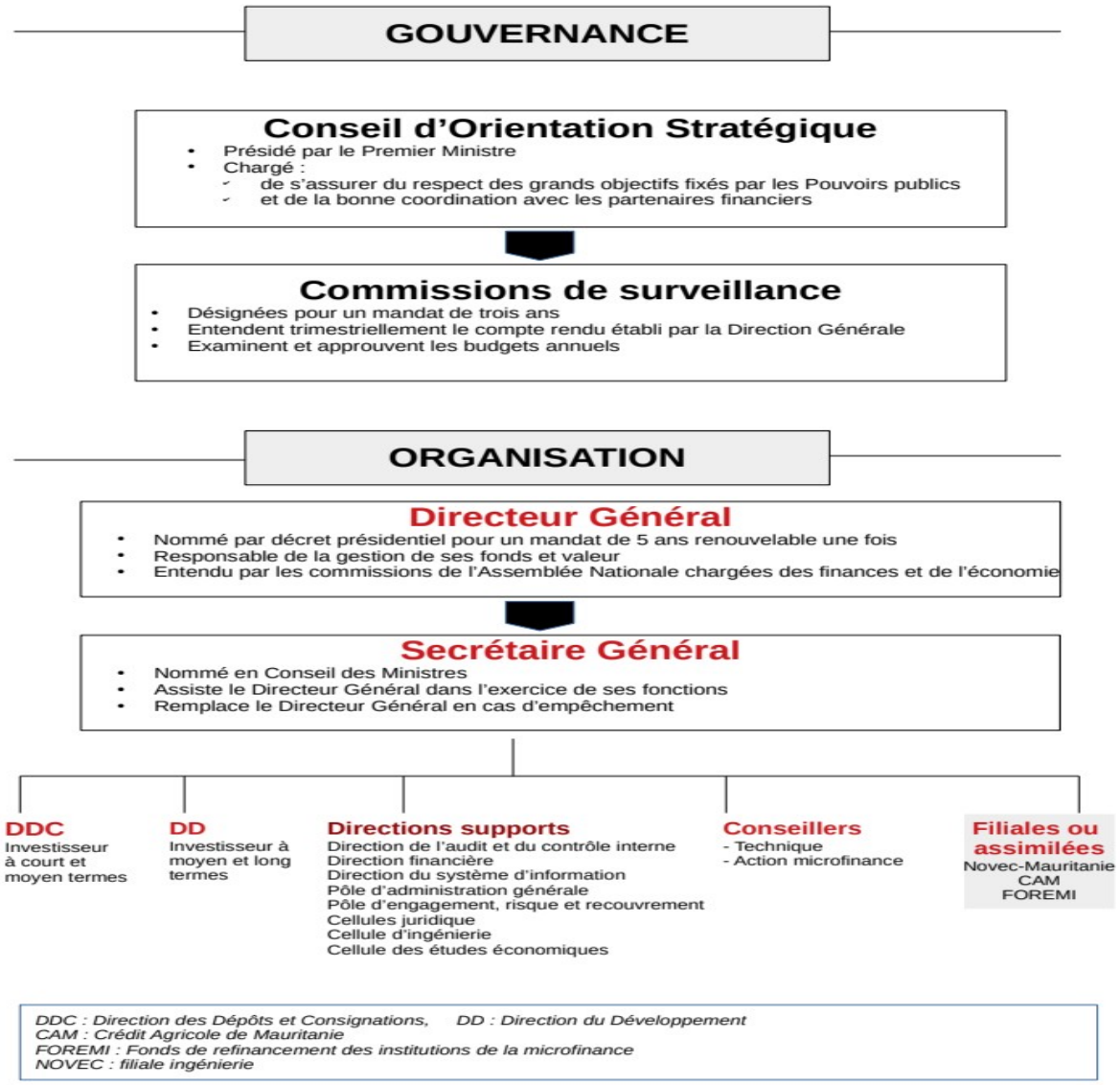


5.2 GOUVERNANCE ET ORGANISATION

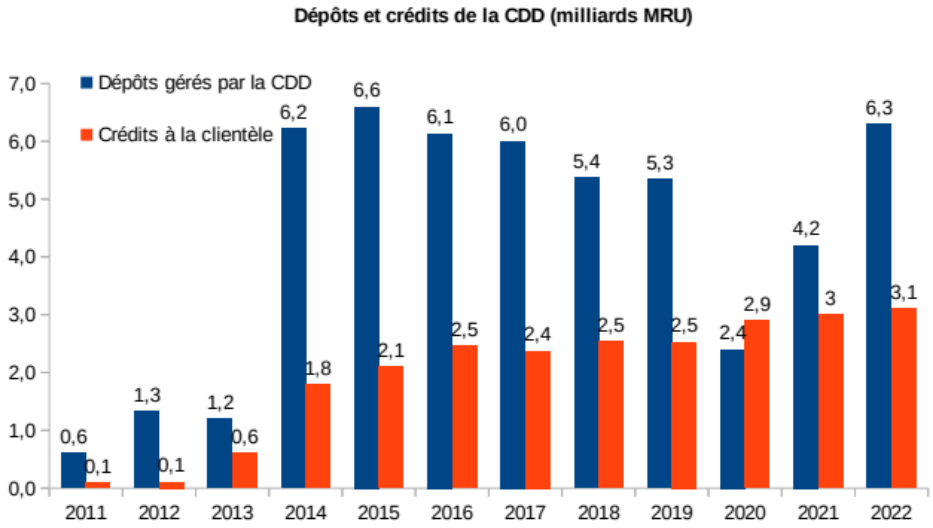
Placée sous l'autorité du Premier Ministre, la CDD est sous la surveillance de deux commissions présidées par des parlementaires : la Commission de surveillance de la Direction des Dépôts et des Consignations et la Commission de surveillance de la Direction du Développement.

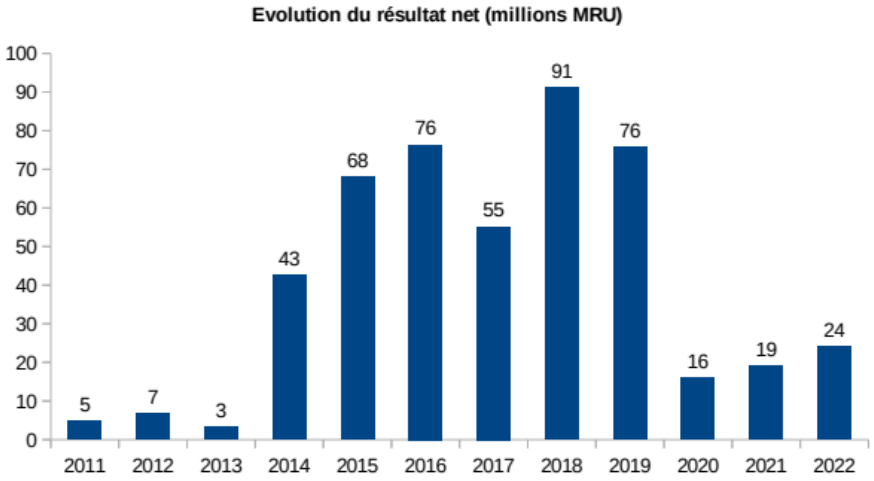
Plus opérationnellement, la gouvernance de la CDD est structurée autour d'une Direction Générale (Directeur Général assisté d'un Secrétaire Général), de deux Directions opérationnelles : la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD), de Directions-support, d'agences régionales légères dans les chefs-lieux de région ainsi que de filiales ou assimilées notamment dans les domaines du Crédit Agricole (CAM - sa), de l'Ingénierie et de la Microfinance (Fonds de Refinancement des Institutions de la Microfinance (FOREMI).

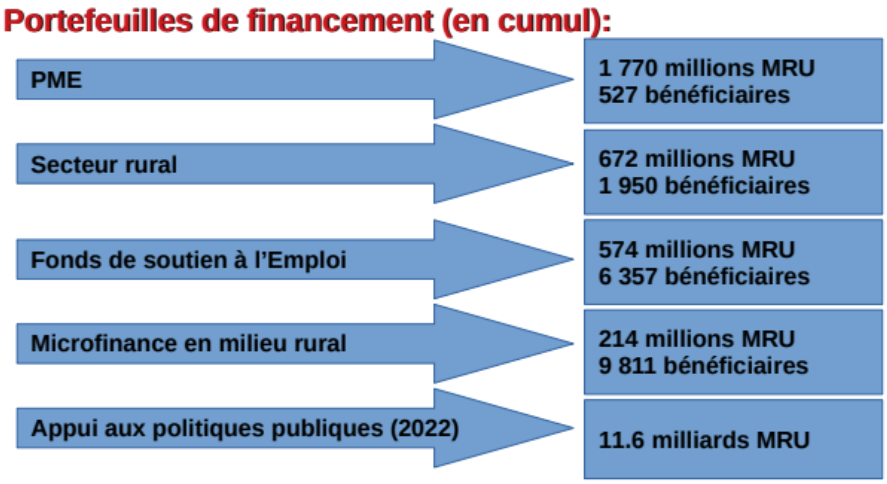
Le personnel titulaire de la CDD est de 162 cadres et agents.



5.3 CHIFFRES CLÉS







6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES